

---

PRAGUE – At-Large Registrants Rights & Responsibilities Working Group  
Tuesday, June 26, 2012 – 17:00 to 18:00  
ICANN - Prague, Czech Republic

BEAU BRENDLER:

Matt, serait-ce possible de montrer le document qui a été photocopié pour cette réunion sur l'écran? Je n'ai pas la copie imprimée. Je sais que vous les avez imprimés mais j'ai oublié ma copie, c'est ma faute.

Nous sommes donc dans la réunion du groupe de travail sur les droits et les responsabilités des registrants. Pendant que nous cherchons l'agenda, je voudrais rappeler aux personnes qui sont sur le tchat de Skype que l'agenda a été publié pour que vous puissiez la suivre et j'ai aussi montré une copie dans deux secondes et j'ai envoyé une copie par email à travers la liste des droits de registrants.

Il est bien d'avoir ce petit moment avant de plonger directement sur l'agenda parce que vu le cours des réunions des dernières journées et de ce que nous avons vu ces dernières journées, j'ai eu des demandes des membres du groupe pour que nous discussions des problèmes, que nous répondions spécifiquement à la préoccupation et on nous a demandé de faire un rapport sur les mises à jour des négociations des RAA et John avait suggéré de renommer les règles RAA, l'affirmation du contrat, c'était ça la rectification et Carlton Samuels avait

---

*Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

mentionné qu'il voudrait discuter et faire certains commentaires sur les problèmes qui -- à la conformité.

Pendant qu'on essaie de vous faciliter l'agenda, je vais demander, c'est Carlton ou Holly qui voudrait commencer.

Male: En faite, Beau, on l'a déjà sur l'écran.

BEAU BRENDLER: Bien, merveilleux.

Il est moment de vous remercier d'avoir publié ceci, je m'excuse de ne pas avoir ma copie en papier, mais j'ai les copies si vous voulez parce que Gisella les a imprimées hier. Est-ce que Carlton est prêt? —on va passer à Holly et une fois que Holly aura fini, on va voir l'ordre du jour comme on a sur l'écran.

HOLLY RAICHE: Je vais essayer d'être brève. Je vais parler lentement, en faite c'est ça ce que nous avons fait depuis hier et c'est la mise à jour de l'accord RAA. Je ne sais pas si les uns parmi vous ont participé mais je voudrais vous dire ou nous en sommes et les discussions pourraient suivre à partir du document.

La version préliminaire sur le coté est un brouillon pour des commentaires, ce n'est pas la décision finale sous aucun point de vue. On nous a présenté un panorama et je ne vais pas l'expliquer parce que vous le savez déjà et nous avons avancé

jusqu'à trois secteurs ou ils cherchent à avoir des commentaires et des problèmes.

Il y a des secteurs particuliers et des secteurs particuliers où ils espèrent recevoir des commentaires et c'est là que nous allons pouvoir penser sérieusement.

En premier lieu sont les problèmes sur la rétention de données WHOIS donc quelles données et pendant combien de temps, et puis les méthodes de vérification et le délai de vérification.

Est-ce qu'on contacte les gens par email, par téléphone ou n'importe? On peut avoir des problèmes de communications dus à la langue.

Et puis le délai, est ce que les demandes sont publiées immédiatement? Ou est ce qu'on ne les publie pas jusqu'à ce qu'on ait vérifié l'identité de la personne, la reconnaissance des attentes de la personne bien sur espère se présenter comme candidats et que leurs noms soient publiés immédiatement et puis le requis de précision de données.

Je pense que les bureaux d'enregistrements ont aussi manifesté des préoccupations et ils ont posé des questions comme si ceci feraient que les gens ne veulent pas participer des serveurs proxy parce qu'ils ne voulaient pas fournir des données que ce problèmes de vie privées que ceci impliquait, en termes de vérifications, s'il devrait y avoir des revérifications annuelles et quels type de travail ceci implique, c'est les registrants qui parlent.

Est-ce que ceci impliquerait davantage de travail ou si ça a des conséquences inattendues et pour la réponse incluse dans les commentaires et ce qui me préoccupait et que le problème de vie privée a été présenté assez simplement, c'est bien exprimé, ce qui me préoccupe est de vouloir suivre ou comprendre les problèmes de vie privée, on essaie d'aborder ce problème, ils ne devraient pas nous mettre d'obstacles pour continuer, ceci pose des problèmes de conformité et le besoin de clarté et de précision. Beau vient de s'excuser, il est sorti de la salle.

Est-ce que vous avez lu la mise à jour des négociations des accords RAA? Est-ce que vous voulez faire des commentaires?

Je vois ici qu'on a plein de commentaires, et on va devoir commenter les deux problèmes clés qui sont apparemment les grands obstacles sont la vérification interne, comment on le fait quand à la façon de le faire et le délai et puis c'est ce qui ne les laisse pas avancer.

Ils cherchent d'avoir des commentaires là-dessus de tout le monde et particulièrement de nous sur ces problèmes.

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci Holly. C'est Cheryl Langdon-Orr. Ce serait peut-être utile de se souvenir de ce qu'on avait écrit sur la liste et vous allez voir que lors de cette réunion, j'ai manifesté un point sur la rétention des données mais je veux aussi être sûre qu'on est en train de parler, du panorama total de ce que les données sont et

combien de temps on devrait les conserver et combien de données ceci représenterait.

Cà pourrait être plein de données, au-delà de la quantité de téraoctets et ce n'est même pas légal de conserver ces informations dans certains endroits donc ceci devrait représenter la communauté pour discuter des aspects et le consensus de la communauté.

On ne va pas en sortir de la communauté et ceci ne peut pas plaire à tout le monde.

Donc panorama veulent conserver les données pendant deux ans. D'habitude, il y a des responsabilités des corporations de la conservation des données et on devrait le dire: Jusqu'où, et je ne sais pas si on parle des mêmes données.

Donc ce serait bien de reconsidérer ce que les agences d'application de la loi visent à avoir et aussi ce que les registrants disent sur le poids que ça représentera sur leurs épaules mais Holly, je pense qu'on devrait établir qu'il ne s'agit pas de données des sociétés mais qu'il s'agisse d'informations et dans les secteurs de loi de beaucoup de sociétés, ce n'est pas légal de conserver les informations selon l'accord des banques, donc c'est très compliqué.

BEAU BRENDLER:

Est-ce que tu vas bientôt finir?

D'accord, donc Sala, ta question.

---

SALANIETA TAMANKAIWAIMARO: J'ai un commentaire à faire, ce n'est pas une question. En tant que conseiller de Telco pour le secteur légal où on nous présenterait des demandes de procès. Je voudrais dire que chaque juridiction a des lois différentes.

Il pourrait être un problème de cyber crime en terme de demande d'informations et ça peut être même une violation de propriété intellectuelle et par rapport aux données que vous allez divulguer, ceci dépend des juridictions et des lois de chaque jury diction.

Par exemple, dans certains pays, ils ont des lois de protections de droits intellectuels très fortes et dans la région Asie Pacifique qui est la mienne, on n'a pas de règles de protection de données du tout en terme de la réception de données, je voudrais travailler avec les ingénieurs lorsqu'ils extrairont les informations par rapport aux titulaires des adresses IP et cette sorte de problèmes.

Mais lorsque vous impliquez différentes juridictions, le problème devient un grand problème et les juridictions dépendent des zones...

BEAU BRENDLER: Deux secondes, on va revenir sur ce problème mais je voudrais qu'on continue avec l'ordre du jour et Carlton devrait présenter sa discussion qu'il voudrait maintenir et on reviendra la dessus que ce soit à la fin de l'ordre du jour ou avant.

CARLTON SAMUELS: Merci Beau. Nous avons deux problèmes qui entrent en conflit ici. Les trois points qu'on devrait mentionner par rapport aux

clauses sont – et en faite, il me semble que le vrai problème est que l'équipe de conformité a déterminé qu'on a une grande différence à établir entre le processus de conformité et le processus d'application.

On devrait dire si on est chargés de la conformité, ceci veut dire qu'on a une autre personne qui est responsable de l'application mais que ce n'est pas nous.

Lorsque vous entendez le conseil, les gens du conseil, leurs opinions. Selon ce que nous entendons ici, nous avons tous entendu Sam Eisner et donc on voit la tension qui existe même à ICANN entre la conformité et l'application.

L'une des façons d'aborder ce problème est de savoir que nous avons une déclaration définitive du groupe de conseil légal et je crois qu'on devrait séparer les clauses et les sous clauses en 3.78.

A mon avis, il est important de le faire pour créer une sous clause ou alors une nouvelle clause qui s'adresse principalement aux actions d'applications.

Ce matin, nous avons dit que, pour ce qui est d'ALAC, on a vu un processus de développement de politique qui se développait à partir d'un problème de l'équipe de révision WHOIS et c'était la privacité par rapport au proxy.

Je pense toujours qu'il s'agit toujours de notre position à prendre, c'est là qu'on devrait faire notre opinion parce que si on observe les recommandations du rapport, il s'agit pour la

---

plupart de décisions qui ont été prises là dessus et le manque d'applications.

J'ai suggéré donc qu'en même temps lorsque vous allez sur la clause 3.78, on devrait analyser les autres points inclus dans le rapport où on a des responsabilités d'applications qui ne sont pas suffisamment forts ou qui ne sont même pas engagés, et où les occasions sont de les établir dans notre – on ne peut pas écrire un contrat, ce qu'on peut faire est de faire une proposition par rapport à certaines clauses si vous comprenez ce que je veux dire.

Par rapport aux brèches, je suggèrerais qu'on refera le même et ce sera donc un accord entre le groupe de travail des droits des registrants et l'autre groupe de travail mais on a ici une occasion de participer et de s'exprimer. Pour ce qui est du problème de la vie privée des proxys, si vous voyez la position d'ALAC, vu que les deux activités ont une tendance à s'incliner vers un même but, on a un outil pour garantir, peut-être on devrait garantir que le rapport publié suit le processus de la GNSO et donc, on devrait peut-être se rassurer qu'il ne soit pas confus.

On a déjà vu qu'il y a eu beaucoup d'importance par rapport au problème des proxys avec la consultation et l'étude de divulgation et cette étude particulièrement disait que si on était engagés avec cette relation de proxy et vie privée, si je voulais poser des questions et comprendre mieux ce -- est ce qu'on allait répondre? Et les questions sont plus claires à ce qu'on fait



maintenant et c'est ça qu'elle demande au lieu de représenter un intérêt privé à devenir un proxy.

C'est ce qu'on déduit lorsqu'on lit les questions et quelqu'un devrait dire qu'on ne va pas obtenir des réponses claires de la part de ce groupe

Pour moi, lorsqu'on commence par ce type de mesure et on dépense je ne sais plus combien de millions de dollars, cela veut dire qu'on n'a aucune idée de ce que le PDP devrait être.

Le PDP que nous avons me semble important et je crois qu'il est important de comprendre que nous avons des pratiques de PDP qui fonctionnent déjà et ce qu'on doit faire est développer des règles fonctionnelles responsables pour ceux qui puissent vouloir fournir ces services.

Et ceci ne change pas les droits privés des données WHOIS et ceci n'est pas inclus dans les propositions. Je vais m'arrêter là.

BEAU BRENDLER:

Oui merci Carlton. Je vois que vous avez des questions mais on va attendre jusqu'à la fin pour qu'on puisse repasser rapidement à l'ordre du jour.

Ceci évolue mais on va continuer à l'évaluer pour que vous voyez de quoi on est en train de parler.

Le premier point de l'ordre du jour porte sur le document de conseil des bureaux d'enregistrement et la précision des données WHOIS de mai 2002 et Cintra Sooknanan, notre vice

---

président dirige ce rapport du sous groupe et on l'aura dans une autre réunion.

Le point n°2 est d'évaluer la -- de la proposition du RAA et les participants. On va continuer d'avancer.

Nous avons collaboré avec l'équipe de révision de WHOIS sur deux points: le trois et le quatre et parce que nous allons collaborer et discuter certaines étapes collaboratives, le n° 4 et de collaborer avec l'équipe de révision du WHOIS et d'autres participants intéressés sur des sujets qui pourraient être bien soutenus par ALAC pour nommer un panel d'investigation pour réviser la structure du département de conformité.

Je pense que ce n'est pas nécessaire de le discuter ici, on pourrait le faire à la fin si vous voulez mais ce n'est pas la peine, puis on doit collaborer avec l'équipe de révision de WHOIS et les autres participants sur une déclaration qui pourrait être soutenue par ALAC pour nommer une -- dans le processus de négociation de contrat RAA que ce soit dans ce groupe de travail ou dans le groupe de travail du WHOIS.

Pour ceux qui étaient présents ce matin, on a dit que ceci doit se faire maintenant parce que sinon ce processus ne serait plus sensé si on pouvait pas le faire avec la participation du groupe d'intérêt public.

Mais aussi ça -- des additions et les mises à jour actuelles du RAA en soi même et puis, en ce moment, je pense qu'on devrait

---

traiter le point n°7, c'est de nommer une sous équipe de travail qui rerédige le point 7 et 8.

Donc, je voudrais dire dans les 25 minutes qui restent, c'est de nommer une petite équipe de volontaires qui travaillent sur la rerédaction de ce point et de faire la recherche nécessaire pour qu'on puisse se servir de cette discussion de ce qu'on écrit ici à Prague et pour peut-être pouvoir attirer l'attention sur ce point donc, je devine, Evan Leibovich, Carlton Samuels. Est-ce qu'on a d'autres volontaires?

Bien, donc pendant que nous serons là, nous allons travailler avec Garth sur la rédaction et nous allons produire la rerédaction proposée pour ce point 3.7.8 et en faite je voulais repasser ceci parce qu'on a attiré votre attention pour pouvoir passer la parole aux gens qui puissent avoir des questions Holly, Cheryl et Carlton.

Holly, vas-y.

HOLLY RAICHE:

Bon, c'est juste certains commentaires, je pense qu'on a une tâche immédiate qui serait de finir avec un rapport de conformité et la tâche plus importante -- le travail du groupe de travail sur le RAA et aussi inclut le travail de l'équipe et pour moi ceci inclut la première étape qui est de répondre immédiatement et correctement aux problèmes qui ont été présentés par la version préliminaire et les réponses et je pense que le point 3.7.8 fait partie de ces commentaires.

Et je voudrais que tout le monde fasse des commentaires. Je crois que l'équipe de conformité, je n'ai pas vu leur document mais ils ont suggéré qu'il y avait des critères qu'ils avaient évalués pour sensibiliser tout le monde.

Si ces critères sont inclus là-dessus, nous aurons les composants de ce qui pourrait être inclus dans ces clauses pour que la raisonnable soit incluse pour qu'on ne qu'on ne doit pas traverser ces étapes et que à la fin du processus, on ait travaillé dessus et que le travail était suffisant ou bien ce n'est pas le cas et à ce moment là—et l'autre chose que nous avons c'est maintenant, nous avons dans la spécification, dans le formulaire de spécifications ce que nous appelons l'exactitude et c'est une très bonne approche parce que finalement on dit, voilà ce qu'on veut dire quand on parle d'exactitude et voilà ce qu'on veut dire quand on parle de raisonnable.

Ca va permettre à cette clause d'être applicable d'une façon différente de ce qui a été jusqu'à aujourd'hui, c'est pour ça que c'est important de rédiger cela et je remercie les gens, je vous remercie tous pour vos commentaires. Merci.

BEAU BRENDLER:

Eh bien, Sala, est ce que vous voulez reprendre ce qui a été dit, continuer, rebondir? Bien allez y alors.

SALANIETA TAMANKAIWAIMARO:

Merci beaucoup sur la notion de raisonnable, et en ce qui concerne les plaintes et ne peuvent permettre d'appliquer

qu'une effraction au contrat et je n'ai pas lu vraiment le RAA mais je pense que le RAA tel qu'il serait rédigé par ICANN dépendrait de la loi américaine.

Si c'est le cas, à ce moment là, le terme de raisonnablement devrait être soumis à votre opinion, peut-être qu'on peut prendre note de ce fait, le terme de raisonnablement dépendra de la cours de la juridiction de la loi aux Etats-Unis qui sera appliquée de la façon dont on cèdera cette notion de raisonnablement.

Moi je dirais que toutes les cours si le document comprend et ce que signifie raisonnablement dans ce contexte, la cour va utiliser cela.

BEAU BRENDLER:

Merci. Cheryl, est ce que vous voulez poser une question, faire un commentaire?

CHERYL LANGDON-ORR:

Merci. Et cela est destiné à Carlton et son rapport.

Je vois une chose ici, je ne vais pas essayer de suivre Alan Greenberg mais je suis sûre, une chose que voulait dire Alan c'est que – quelque chose qui ne correspond pas à ce que vous avez dit c'est qu'il ne va pas y avoir de rapport de problème sur cette question.

Le rapport de problèmes dit qu'on n'a pas besoin de faire de rapport de problèmes donc on doit faire un PDP et donc cela

---

nous retire une opportunité intéressante pour nous parce que finalement cela ce qui nous reste, c'est bien.

Dans le cadre du PDP, ça peut être un problème, on a besoin d'avoir une série de commentaires solides et je voudrais voir des séries de commentaires. Je pense que le groupe de travail devrait suggérer à ALAC de faire un avant projet, de présenter ses conseils, ce n'est pas seulement de présenter des commentaires, nous devons obtenir une certaine réponse, on a beaucoup d'ALS, il faut les faire participer.

Je ne suggère pas un travail pro format, plus on est mieux c'est. Donc on a actuellement une liste – on a aujourd'hui moins de ce qu'on a normalement.

CARLTON SAMUELS:

Beau a dit que c'était vrai. Je pense que c'est cela le rôle suggéré que nous devons jouer. Merci Cheryl.

BEAU BRENDLER:

En ce qui concerne ce processus, une fois qu'on aura refait l'avant projet, ou est ce que ça? Est-ce que cela peut entrer dans la période de négociation maintenant dans le RAA ou est ce que ça va être laissé de côté pour les commentaires publics? Est-ce que vous avez une réponse Holly.

HOLLY RAICHE:

Ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, cela figure dans le RAA pour la négociation et la remise à jour de la négociation. On essaie

---

d'avoir des commentaires, donc on est heureux de recevoir des commentaires. Ça veut dire que nous devons commenter le plutôt possible, sur de faire des commentaires sur cet avant-projet et l'avant-projet sur les spécifications sur le RAA et donc d'analyser cet ensemble de rapports, de données et de faire des commentaires, d'abord sur le 3.8 et après plus dans son ensemble. Voilà. Au revoir.

BEAU BRENDLER:

Bien allez y Sala.

SALANIETA TAMANKAIWAIMARO:

J'ai un commentaire rapide, je pense qu'une chose que je perçois, dites-moi si j'ai raison mais c'est qu'il y a un grand intérêt et par rapport à tout cela, ce qui permet d'avoir une meilleure mise en œuvre, une application plus forte, les outils pour l'application sont là.

Donc vous savez lorsque ICANN se plaint et dit qu'il n'y a pas de régulation possible et que c'est une infraction à une gestion contractuelle.

Ils ont raison légalement, moi ce que je propose à la communauté d'At-Large de faire c'est si on rédige un avant-projet ou si on se base sur des standards, je crois que quand on a ici une proposition à faire se base sur ce qui devrait être fait.

On peut aussi proposer au GAC comme liste de contrôle. Je ne parle pas des nouvelles régulations si on regarde ces CZ NIC

lorsqu'ils ont fait le discours d'ouverture, non ICANN a fait l'ouverture de cette réunion de Prague et ils ont dit que Prague point com a été régulé ici donc ce que je voudrais dire c'est qu'il faut mettre l'accent sur les standards acceptables en ce qui concerne l'intérêt public et je voudrais aussi m'excuser mais si vous avez besoin de quelque chose, je suis volontaire.

BEAU BRENDLER:

Merci. Sur le tchat de skype et de At-Large, il y a aussi des offres pour la participation de Cintra, de Rudi Vansnick de l'Europe, donc on a eu une équipe nombreuse pour se charger de cela donc je pense qu'à moins que les gens aient des questions spécifiques -- il est tard, nous avons fait une réunion toute la journée.

Je vous propose de lire tout simplement: arrêtons-nous ici. Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour. Nous savons quelles sont les tâches qui nous attendent. Nous devons nous occuper du 3.7.8, nous devons nous focaliser là-dessus. Les personnes qui sont intéressés, qui veulent participer, venez nous voir.

Est-ce qu'il y a des questions, des objections de la part des participants? Bien Heidi, allez y.

HEIDI ULLRICH:

Merci Beau, c'est Heidi. Si vous voulez qu'on organise une réunion. Il y a un petit peu de temps demain de 13h30 à 14h30. Si vous voulez, on peut faire ça sur Skype.



BEAU BRENDLER:

Très bien parfait.

Donc action à suivre n°2, je pense que Carlton, on va pouvoir faire une réunion demain de 1h00 à 2h00 de l'après midi. Ce créneau horaire est libre et comme ça nous pouvons rédiger cet avant-projet. Ensuite, on va voir comment on continue mais bon.

Merci beaucoup. Nous vous donnons rendez-vous à 1h00 demain matin de 1h00 à 2h00 et on verra où. Je vous enverrai le lieu de réunion demain sur Skype.

Bien, j'ai parlé à Olivier, il devait partir et comme c'est sa dernière réunion de la journée. Il m'a donné la baguette du chef d'orchestre.